

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Séance
extraordinaire
du
18 janvier 2010

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes tenue le 18^{ième} jour
de janvier deux mille dix, sous la présidence de madame
Céline Geoffroy, Mairesse. La séance débute à 19:00 heures.**

Sont présents formant quorum;

Mme Céline Geoffroy, mairesse
Mme Marthe Blanchette, conseillère
M. Pierre Guilbault, conseiller
M. Pierre Venne, conseiller
M. Réjéan Belleville, conseiller
Mme Christine Marion, conseillère
M. Michel Picard, conseiller

est également présent

M. Gilles Fredette, secrétaire trésorier par intérim

Absent: M. Pierre Guilbault, conseiller

AVIS DE CONVOCATION (ORDRE DU JOUR)

1. Constatation du quorum
2. Ouverture de l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Nomination de M. Gilles Fredette au poste de Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
5. Adoption du procès verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010
6. Réitérer les résolutions à caractère pécuniaire adoptées lors de la séance du 11 janvier 2010
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

1. CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté par la présidente, l'assemblée peut se tenir.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, madame la mairesse Céline Geoffroy déclare l'assemblée ouverte.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2010-01-018

Il est proposé par M. Réjéan Belleville et résolu à l'unanimité des conseillers que l'avis de convocation (ordre du jour) ci-dessus précité soit adopté. Tous les membres du conseil présents, constatent que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipale du Québec

Adoptée.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes**

4. NOMINATION DE M. GILLES FREDETTE AU POSTE DE DIRECTEUR
GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT que le directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Micheline Miron est présentement en congé de maladie;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se devait d'entreprendre des démarches dans les plus brefs délais en vue de combler temporairement le poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

POUR CES MOTIFS,

2010-01-019

Il est proposé par Mme Christine Marion et résolu que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes engage à titre de secrétaire-trésorier/directeur général, M. Gilles Fredette, pour assumer l'intérim durant une période de trois mois (contrat à durée déterminée) et renouvelable, au tarif horaire de 35,00 \$ n'excédant pas un maximum de 30 heures semaine. Ledit engagement prendra fin lors du retour de Mme Micheline Miron.

Le conseil autorise, tel que prévu en vertu de l'article 203, du Code municipal du Québec, M. Gilles Fredette, secrétaire-trésorier/directeur général, à signer conjointement avec la mairesse ou en cas d'absence ou d'incapacité de la mairesse ou de vacance dans la charge de mairesse ou par tout membre du conseil préalablement autorisé tous chèques et billets ou autres titres consentis par la municipalité.

Adoptée.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier

5. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
11 JANVIER 2010

2010-01-020

Il est proposé par M. Michel Picard et résolu que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010.

Adoptée.

6. RÉITÉRER LES RÉOLUTIONS À CARACTÈRE PÉCUNIAIRE
ADOPTÉES LORS DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2010

2010-01-021

Il est proposé par M. Pierre Venne et résolu que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes réitère toutes et chacune des résolutions à caractère pécuniaire adoptées lors de la séance du 11 janvier 2010 afin que le secrétaire-trésorier puisse joindre son certificat de disponibilité.

Adoptée.

**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes**

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2010-01-022

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par Mme Marthe Blanchette
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée
(19:35 heures).

Adoptée.

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

M. Gilles Fredette
Secrétaire-trésorier.